



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'AURIAC DU PERIGORD

Du mardi 9 juin 2026 (9h30) au mercredi 24 juin 2026 inclus (12h30)

Par arrêté n°2026-21, le Président de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR a ordonné l'ouverture de l'enquête publique afin de permettre au public de consulter le dossier complet, de s'informer et/ou de déposer ses observations et propositions sur le projet décrit ci-après.

OBJET DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique porte sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'AURIAC DU PERIGORD. La procédure porte sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) au lieu-dit « la Chanade » au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme afin de permettre le développement d'un projet agricole (élevage équin) – reclassement d'une partie du secteur N concerné au profit d'un nouveau secteur NHC.

DUREE ET SIEGE DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique se déroulera du mardi 9 juin 2026 (ouverture à 9h30) au mercredi 24 juin 2026 inclus (clôture à 12h30), soit 15,5 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie au 175 Route de Thenon 24290 AURIAC DU PERIGORD.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Philippe CASTAGNÉ, Ingénieur agronome, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain LAUMON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE : La Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, représentée par son Président et le conseil communautaire, est l'autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées à l'adresse, jours et horaires d'ouverture habituels.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Le dossier d'enquête publique sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au format papier à la mairie d'AURIAC DU PERIGORD et au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public tels que visés en bas de page
- Sur un poste informatique à la mairie d'AURIAC DU PERIGORD, aux jours et horaires d'ouverture visés en bas de page
- En ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR à l'adresse suivante : <https://ccthp.fr/les-procedures-durbanisme-en-cours-2/>

MODALITES DE DEPOT D'OBSERVATIONS PAR LE PUBLIC : Chacun pourra adresser ses observations et propositions, lesquelles seront consignées :

- Dans les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, et accessibles au siège de l'enquête publique et au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR visés en bas de page
- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique visé en bas de page,
- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@ccthp.fr
- Par oral ou par écrit lors des permanences tenues par M. le Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête publique aux jours et horaires suivants:
 - Le mardi 9 juin 2026 de 9h30 à 12h30
 - Le mercredi 24 juin 2026 de 9h30 à 12h30 (clôture de l'enquête)

Les observations, y compris celles déposées par courrier électronique, seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes. Les observations du public seront consultables et communicables à la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE : Le Conseil Communautaire du TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR approuvera le projet de révision allégée n°2 du PLU d'AURIAC DU PERIGORD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR et sur le site internet <https://ccthp.fr>.

Siège de l'enquête publique :
Mairie d'AURIAC DU PERIGORD
175 route de THENON 24290 AURIAC DU PERIGORD
Mardi et mercredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h

Siège de la Communauté de Communes
TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h